



Je suis prévenu d'un changement de planning le jour même

Par **cyrilgib**, le **27/01/2009** à **22:04**

Le 19/01 je constate, à 9h, la présence d'un autre agent de sécurité à mon poste. Mon patron m'informe qu'il y a eu une modification de planing. Je quitte alors mon poste à 9h30. Le lendemain je reçois une lettre recommandée (postée le 19/01), m'informant de la fin de mon contrat de travail pour essai non-concluant. Mon patron me doit-il la journée du 19, seulement 1/2h ou rien du tout?

Par **frog**, le **27/01/2009** à **22:25**

La journée entière est due. La convention collective 3196 prévoit que les plannings doivent être mis à disposition de l'agent une semaine avant. Pour plus de conseils concernant les abus des patrons de sociétés de sécurité privée, je te conseille de t'inscrire au forum spécialisé en la matière : <http://www.sprp.com/forum/index.php>

Par **cyrilgib**, le **27/01/2009** à **23:07**

Je te remercie Frog.